MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2007

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : BOUTON Claude – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc – WETTA Corine

Excusés : UHLMANN Christian – SCHNEIDER Gabriel

Renouvellement du contrat d'engagement de M. JERMANN

Le Maire se réfère à la délibération du 13 décembre 2006 et informe le conseil municipal que le contrat d'engagement de M. Hubert JERMANN arrive à expiration le 30 juin 2007. Par conséquent, il propose au conseil municipal le renouvellement du contrat de M. Hubert JERMANN pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 1er juillet 2007 avec un coefficient d'emploi de 7/35e – IM 303 (valeur 1.11.2006)

Le conseil municipal, après délibérations, décide de renouveler le contrat de M. JERMANN Hubert, en qualité d'agent d'entretien contractuel à compter du 1er juillet 2007 à l'indice majoré 303 – coefficient d'emploi 7/35e pour une nouvelle période de 6 mois et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'engagement avec l'intéressé.

Travaux de peinture extérieure de la salle multifonctions

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise STENGEL de Reinhardsmunster d'un montant de 4 231 € T.T.C. concernant les travaux de peinture extérieure de la salle multifonction. Le conseil municipal, après délibérations, décide de réaliser ces travaux s'élevant à 4 231 € T.T.C. et d'inscrire cette dépense au budget 2007 de la commune.

Travaux d'amélioration de l'éclairage public de la commune – Plan d'accompagnement du projet pour la reconstruction de la ligne Marlenheim-Vigy

Le Maire se réfère à la délibération du 11 septembre 2006 par laquelle le conseil municipal avait retenu le projet de l'amélioration de l'éclairage public d'un montant de 127 000 € H.T. Ce projet avait été soumis au conseil municipal dans le cadre des aides proposées par le plan d'accompagnement de la reconstruction de

la ligne Marlenheim-Vigy. Or le nouveau projet établi par ECOTRAL et présenté par le Maire s'élève à 201 000 € H.T. au lieu de 127 000 € H.T.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après délibérations, décide de transmettre le dossier pour étude du montant de la subvention allouée dans le cadre de la DGE avant de se prononcer sur la réalisation définitive de ces travaux d'amélioration de l'éclairage public.

Accès internet école et mairie

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un accès internet pour l'école et la mairie. En effet, la transmission est plus rapide pour certaines circulaires et documents administratifs. Le conseil municipal charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir cet accès. Le montant de la dépense sera inscrit au budget 2007 de la commune.

Endommagement d'une baie vitrée de la salle multifonctions.

Le Maire se réfère à la délibération du 7 mars 2007 et informe le conseil municipal que les travaux de remplacement se sont élevés à 1 336.65 € et ont été entièrement pris en charge par les assurances GROUPAMA. Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à émettre un titre de perception à l'encontre de GROUPAMA d'un montant de 1 336.65 € afin que le chèque établi par GROUPAMA d'un montant de 1 336.65 € puisse être encaissé sur le budget communal.

Travaux W.C. nouvelle école

Le Maire se réfère à la délibération du 7 février 2007 concernant les travaux de WC dans la nouvelle école et propose au conseil municipal de retenir le devis des Ets JUNG à Steinbourg s'élevant à 460 € T.T.C. Il indique au conseil municipal qu'il n'a pas pu obtenir un devis pour un cache en inox.

Le conseil municipal, après délibérations, retient le devis des Ets JUNG d'un montant de 460 € et autorise le Maire à faire réaliser les travaux.

Convention entre RTE EDF TRANSPORT et la COMMUNE DE HENGWILLER dans le cadre de la reconstruction de la ligne à 2 circuits 400 000 volts Marlenheim-Vigy

Le Maire informe le conseil municipal que cette convention prévoir une indemnité de 662 € pour compenser les préjudices de toute nature pouvant résulter de la présence de l'ouvrage, mais qu'elle n'inclut pas les dommages liés à l'exécution

des travaux qui feront l'objet d'une indemnisation directe par l'entreprise responsable des dommages.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à signer la convention avec RTE EDF TRANSPORT

Forfait charge – BLAES Charles – locataire du logement 4 rue de l'école (au-dessus de l'ancienne école)

Le Maire propose au conseil municipal de fixer un forfait de 60 € par mois pour les charges du logement sis au-dessus de l'ancienne école à partir du 1er juillet 2007. Le décompte final sera effectué chaque année au 1er janvier, lorsque toutes les factures de fioul, de l'eau et de l'assainissement seront connues.

Le conseil municipal, après délibérations, accepte les propositions du Maire et décide de fixer un forfait mensuel de 60 € au titre des charges du logement au-dessus de l'ancienne école.

Achat d'une nouvelle débroussailleuse

Le Maire présente au conseil municipal un devis concernant l'achat d'une nouvelle débroussailleuse s'élevant à 1 150 € T.T.C. Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à acquérir une débroussailleuse pour un prix maximum de 1 500 € T.T.C. Cette somme sera prélevée du programme 48 espace multifonctions chapitre 21 318 et affectée au programme 49 matériel et mobilier chapitre 2188 autres.

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.